

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juillet 2013 à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

<b>Sont présents :</b>	M. Fernand Fortier, maire
	M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
	M. Denis Forgues, conseiller
	Mme Denise Dulac, conseillère
	M. Jean-Marc St-Jean, conseiller
	M. Dave O'Brien, conseiller
	M. Jean-Marie Brûlé, conseiller
<b>Est absente :</b>	Mme Marie-Lyse Laliberté, conseillère

---

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013**
4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
  - 4.1. Autorisation de participation aux assises annuelles 2013 de la Fédération québécoise des municipalités les 26, 27 et 28 septembre 2013 au Centre des congrès de Québec
  - 4.2. Confirmation de M. Dany Fournier au poste de directeur général/secrétaire-trésorier
  - 4.3. Autorisation signataires – convention collective des employés municipaux — années 2013-2017
  - 4.4. Résolution fixant le prix de vente des terrains résidentiels de la phase 1 du développement Chabot et autorisant le maire et le directeur général à signer les contrats
  - 4.5. Modification de la résolution numéro 147-2011 – acquisition d'un terrain par la compagnie Gestion Mario Langlois inc. – lot 5 102 320
  - 4.6. Autorisation de participation à une formation le 4 septembre 2013 – organisation d'une élection
  - 4.7. Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2012
  - 4.8. Demande d'autorisation d'approprier une somme de 4 906,92 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'achat d'un nouveau système téléphonique
5. **DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**
  - 5.1. Dépôt aux membres du conseil et acceptation des procès-verbaux des rencontres du comité intermunicipal d'incendie tenues les 21 mai et 17 juin 2013
  - 5.2. Octroi du contrat pour la fourniture d'un panneau de contrôle à variateur de vitesse intégré aux étangs d'épuration
  - 5.3. Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté, une somme de 3 000 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « Fête de la pêche »
  - 5.4. Autorisation de signature d'une entente relative au site utilisé pour la formation et la tenue des examens de qualification professionnelle des pompiers (180, rue Principale)
  - 5.5. Octroi du contrat pour le soutirage et la déshydratation des boues des étangs aérés
  - 5.6. Résultat de l'ouverture des soumissions – Fourniture d'une génératrice à l'usine d'eau potable
6. **DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
  - 6.1. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2013 du Comité consultatif d'urbanisme
  - 6.2. Demande de dérogation mineure 2013-05 – Mme Sonia Pouliot et M. Dave Amos

- 6.3. Demande de dérogation mineure 2013-06 – Fiducie Mario Langlois
- 6.4. Demande de dérogation mineure 2013-07 – M. Marcel Gagnon

**7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1. Suivi de la Politique familiale et du programme MADA
- 7.2. Résolution d'adhésion pour la mise à jour de la Politique familiale par l'entremise de la MRC de Bellechasse

**8. DOSSIER(S) — AUTRES :**

- 8.1. Documents d'information
- 8.2. Affaires MRC de Bellechasse
- 8.3. Motion de félicitations – Laurianne Chabot
- 8.4. Motion de félicitations – Laurence Lavallée-Leclerc

**9. Approbation des comptes**

**10. Lecture de la correspondance**

- 10.1. Lettre de remerciements – Corps de Cadets et ligue navale 245 Bellechasse
- 10.2. Lettre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- 10.3. Lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
- 10.4. Lettre du ministère des Transports et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Subvention entretien du réseau routier local

**11. Affaires nouvelles :**

- 11.1. Souscriptions diverses :
  - a) Demande de commandite du Syndicat des agricultrices de la Beauce
  - b) Demande de participation au Gala Bellechasse
  - c) Demande de participation au souper-bénéfice annuel de Radio Bellechasse-Etchemins
- 11.2. Varia
  - a) Demande d'information à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et à la direction de l'École Morissette concernant la demande de subvention pour la réparation de la cour arrière

**12. Période de questions des citoyens**

**13. Levée de la séance**

---

**1. Ouverture de la séance**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

168-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en ajoutant au point varia 11.2 a) : Demande d'information à la Commission scolaire Côte-du-Sud et à la direction de l'École Morissette concernant la demande de subvention pour la réparation de la cour arrière.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013**

169-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 tel que présenté.

### **4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION**

#### **4.1. Autorisation de participation aux assises annuelles 2013 de la Fédération québécoise des municipalités, les 26, 27 et 28 septembre 2013, au Centre des congrès de Québec**

Considérant la tenue des Assises annuelles 2013 de la Fédération Québécoise des municipalités, les 26, 27 et 28 septembre 2013, au Centre des congrès de Québec;

Considérant l'intérêt manifesté par le maire et quelques membres du Conseil municipal de participer à cette rencontre de dirigeants municipaux;

Considérant que les membres du Conseil municipal conviennent qu'il serait opportun que la municipalité soit représentée aux Assises annuelles de la FQM;

170-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers

Que le maire, M. Fernand Fortier, et messieurs les conseillers Denis Forgues et Jean-Marie Brûlé, soient délégués par le conseil de la Municipalité de Sainte-Claire afin de participer aux Assises annuelles de la FQM qui se tiendront les 26, 27 et 28 septembre 2013, au Centre des congrès de Québec;

Que la Municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

#### **4.2. Confirmation de M. Dany Fournier au poste de directeur général/secrétaire-trésorier**

Considérant que suite à l'affichage du poste de directeur général/secrétaire-trésorier, la Municipalité a retenu la candidature de M. Dany Fournier;

Considérant que M. Fournier a complété sa période d'essai à la satisfaction de l'employeur;

171-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Claire confirme M. Dany Fournier au poste de directeur général/secrétaire-trésorier, le tout effectif dès le 7 juillet 2013.

**4.3. Autorisation signataires – convention collective des employés municipaux – années 2013-2017**

Considérant que le comité patronal en est venu à une entente de principe sur le projet de convention collective à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2822;

Considérant que les membres du syndicat ont accepté ce projet de convention et les dernières offres patronales;

172-2013

Il est proposé par M. le conseiller Dave O'Brien et résolu unanimement par les conseillers

Que la convention collective, couvrant les années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 (1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2017) à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2822, soit acceptée par le Conseil municipal pour être mise en application dès sa signature;

Que MM. Fernand Fortier, maire, et Jean-Marc St-Jean, conseiller, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite convention collective entre la Municipalité de Sainte-Claire et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2822.

**4.4. Résolution fixant le prix de vente des terrains résidentiels de la phase 1 du développement Chabot et autorisant le maire et le directeur général à signer les contrats**

Considérant que les coûts d'achat d'une partie du terrain, des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la phase 1 s'élèvent à 1 890 684 \$;

Considérant une disponibilité de 54 terrains pour la phase 1, soit une superficie totale de 382 255 pieds carrés;

173-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers

Que le prix de vente des terrains résidentiels dans le développement domiciliaire Chabot, phase 1, soit fixé à 4,95 \$ le pied carré;

Que le maire et le directeur général, ou en son absence, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer les contrats de vente des terrains selon le plan de cadastre déposé par M. Jonathan Roy, d'Arpent-Expert, le 16 mai 2013, minute 1653, dossier 2864, créant les numéros de lots 5 307 496 à 5 307 562 et 5 319 376.

**4.5. Modification de la résolution numéro 147-2011 – acquisition d'un terrain par la compagnie Gestion Mario Langlois inc. – lot 5 102 320**

Considérant qu'il y a eu une opération cadastrale et qu'une partie du lot 4 412 016 a été modifiée et porte maintenant le numéro de lot 5 102 320;

174-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers

De vendre le lot 5 102 320 du cadastre du Québec (30,48 m x 57,93 m) à la compagnie Gestion Mario Langlois inc., 195, 1<sup>re</sup> rue Ouest, Sainte-Claire, G0R 2V0, faisant partie de la zone industrielle de la municipalité ;

Que la superficie à vendre est de 1 765,8 m<sup>2</sup> ou 19 008 pieds carrés à raison de 0,32 \$/pied<sup>2</sup>, pour un montant de 6 082,56 \$;

Que le maire, M. Fernand Fortier, et le directeur général, M. Dany Fournier, soient autorisés à signer le contrat de vente du lot 5 102 320 qui sera préparé par le notaire de l'acquéreur. De plus, les frais de notaire et d'enregistrement seront à la charge de l'acheteur.

**4.6. Autorisation de participation à une formation le 4 septembre 2013 – organisation d'une élection**

Considérant l'intérêt manifesté par le directeur général et la secrétaire-trésorière adjointe de participer à une formation portant sur le sujet suivant : organisation d'une élection, dispensée par le Directeur général des élections du Québec;

Considérant que les membres du conseil veulent donner à tous les employés les outils requis afin de permettre à chacun d'offrir les meilleurs services à la population;

175-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu unanimement par les conseillers

Que le directeur général et la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à participer à la formation qui aura lieu le 4 septembre 2013 à Saint-Georges;

Que la Municipalité assume les frais inhérents à cette formation.

**4.7. Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2012**

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux — année 2012;

176-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers d'accepter, par la présente résolution, le dépôt par le directeur général du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux portant sur les résultats obtenus pour l'année 2012.

**4.8. Demande d'autorisation d'approprier une somme de 4 906,92 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'achat d'un nouveau système téléphonique**

Considérant qu'il est nécessaire et opportun pour les besoins administratifs de procéder à l'acquisition d'un nouveau système téléphonique en remplacement de celui actuellement en place à la Municipalité qui est âgé de plus de seize (16) ans;

Considérant qu'aucune pièce n'est disponible pour faire la réparation du système téléphonique actuel;

Considérant que la compagnie TELUS a déposé une proposition pour l'achat d'un nouveau système téléphonique à la fine pointe de la technologie pour un montant de 4 906,92 \$ (taxes nettes);

177-2013

Il est proposé par M. le conseiller Dave O'Brien d'autoriser que soit appropriée une somme de 4 906,92 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'achat d'un nouveau système téléphonique selon la proposition de la compagnie TELUS en date du 4 juillet 2013.

**5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**

**5.1. Dépôt aux membres du conseil et acceptation des procès-verbaux des rencontres du comité intermunicipal d'incendie tenues les 21 mai et 17 juin 2013**

178-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers

D'accepter les procès-verbaux des rencontres du comité intermunicipal d'incendie de Sainte-Claire, Saint-Anselme et Saint-Henri tenues les 21 mai et 17 juin 2013 à Saint-Anselme ;

Que la présente résolution soit transmise à M. Jérôme Fortier, secrétaire du comité intermunicipal.

**5.2. Octroi du contrat pour la fourniture d'un panneau de contrôle avec variateur de vitesse intégré aux étangs d'épuration**

Considérant l'offre reçue auprès de la firme spécialisée Automatisation JRT inc. pour la fourniture d'un panneau de contrôle avec variateur intégré aux étangs d'épuration pour un montant de 18 131,56 \$ taxes incluses;

Considérant la recommandation du technicien en assainissement des eaux de la municipalité, M. Sébastien Goupil, d'acquiescer ce panneau de contrôle avec variation de vitesse intégré pour l'optimisation des étangs d'épuration et ainsi permettre une économie sur la consommation énergétique;

179-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu à l'unanimité par les conseillers

D'accepter l'offre de la firme Automatisation JRT inc., au prix de 18 131,56 \$, taxes incluses;

Que ladite dépense soit défrayée par la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

**5.3. Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté, une somme de 3 000 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté**

Considérant la dissolution du Comité de restauration de la rivière Etchemin;

Considérant que le conseil d'administration du CRRE a décidé d'accorder à la Municipalité de Sainte-Claire un appui financier au montant de 3 000 \$ afin de procéder à l'ensemencement de truites dans la rivière lors des prochaines éditions de la Fête de la pêche;

180-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers que soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Sainte-Claire, une somme de 3 000 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté « Fête de la pêche ». Ce montant ne pourra servir qu'à l'ensemencement de truites lors de l'activité de la Fête de la pêche.

**5.4. Autorisation de signature d'une entente relative au site utilisé pour la formation et la tenue des examens de qualification professionnelle des pompiers (180, rue Principale)**

Considérant qu'il serait avantageux pour la Municipalité de Sainte-Claire et pour la MRC de Bellechasse de conclure une entente relative au site situé au 180, rue Principale à Sainte-Claire, utilisé pour la formation et la tenue des examens de qualification professionnelle des pompiers;

Considérant que la MRC de Bellechasse apportera des modifications audit site afin de respecter les exigences de l'ENPQ en investissant environ 10 000 \$ à 15 000 \$;

Considérant que l'entente se terminera le 31 décembre 2018 et se renouvellera par la suite par période successive d'un an;

Considérant que le service d'incendie de la municipalité n'aura aucuns frais pour l'utilisation du site lors des pratiques de ses pompiers;

Par ces motifs,

181-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu unanimement par les conseillers

D'accepter le contenu de l'entente déposée relative au site situé au 180, rue Principale, Sainte-Claire et utilisé pour la formation et la tenue des examens de qualification professionnelle des pompiers;

Que M. Fernand Fortier, maire, et M. Dany Fournier, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Claire, le protocole d'entente relative au site utilisé pour la formation et la tenue des examens de qualification professionnelle des pompiers (180, rue Principale – ancienne station de pompage) et établissant les modalités financières et d'utilisation.

**5.5. Octroi du contrat pour le soutirage et la déshydratation des boues des étangs aérés**

Considérant que suite à la mesure des boues dans les étangs aérés selon les exigences du MDDEFP dans la lettre du 20 février 2013;

Considérant l'offre reçue auprès de la firme spécialisée ASDR Environnement pour le soutirage et la déshydratation des boues des étangs aérés pour un montant de 24 892,09 \$ taxes incluses;



182-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de la firme ASDR Environnement au prix de 24 892,09 \$ taxes incluses;

Que ladite dépense soit appropriée à même la réserve financière — vidange des étangs.

**5.6. Résultat de l'ouverture des soumissions – Fourniture d'une génératrice à l'usine d'eau potable**

Suite à l'ouverture des soumissions sur invitation pour la fourniture d'une génératrice à l'usine d'eau potable;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues pour la fourniture d'une génératrice à l'usine d'eau potable soit :

Drumco Énergie inc.	49 343,82 \$ taxes incluses
Génératrice Drummond	49 266,79 \$ taxes incluses

183-2013

Il est proposé par M. le conseiller Dave O'Brien et résolu unanimement par les conseillers

D'accepter la soumission de la firme Génératrice Drummond, au prix de 49 266,79 \$ taxes incluses, déposée le 27 juin 2013, pour la fourniture d'une génératrice à l'usine d'eau potable.

Que ladite dépense soit défrayée par la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

**6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

**6.1. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2013 du Comité consultatif d'urbanisme**

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 juin 2013.

**6.2. Demande de dérogation mineure 2013-05 – Mme Sonia Pouliot et M. Dave Amos**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2013-05 soumise par M. Jonathan Roy, arpenteur, pour Mme Sonia Pouliot et M. Dave Amos, concernant le lot 3 713 596;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à permettre d'accorder un permis de lotissement puisque la vente d'une partie dudit terrain a été transigée en 2005 devant le notaire Me Jean-Marc Fortier et que cette transaction a rendu plus dérogatoire la superficie dudit lot;

Considérant que cette lisière de terrain vendue à M. Martial Fortier (voisin) est de 0,30 mètre de largeur par 12,19 mètres de profondeur et que cette vente a été effectuée afin que la résidence de M. Fortier n'empiète plus sur le terrain des demandeurs;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction de l'article 3 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 94-411 de la Municipalité de Sainte-Claire (règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 18 juin 2013) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le 19 juin 2013;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

184-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers que le conseil accorde la dérogation mineure demandée afin d'émettre le permis de lotissement pour l'immeuble situé au 70, rue de l'Église sur le lot 3 713 596 du cadastre du Québec.

### **6.3. Demande de dérogation mineure 2013-06 – Fiducie Mario Langlois**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont étudié les documents soumis par la Fiducie Mario Langlois concernant la demande de dérogation mineure numéro 2013-06 sur l'immeuble sis au 335, chemin de la Rivière-Étchemin, lot 3 712 758 à Sainte-Claire;

Considérant que cette demande de dérogation a pour effet de permettre un agrandissement du garage existant de 45 m<sup>2</sup>, ce qui fera passer ledit garage de 64,3 m<sup>2</sup> à 109,3 m<sup>2</sup>;

Considérant que sur le même lot, il y a un abri de bois dont la superficie est de 83 m<sup>2</sup> et que le règlement de zonage numéro 2004-506, article 35, stipule que la superficie maximale des bâtiments complémentaires dans ce secteur ne doit pas dépasser 112 m<sup>2</sup>;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction l'article 3 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 94-411 de la Municipalité de Sainte-Claire (règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 18 juin 2013) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le 19 juin 2013;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du conseil,

185-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers

D'accorder la dérogation mineure demandée au 335, chemin de la Rivière-Etchemin, sur le lot 3 713 758 du cadastre du Québec, afin que M. Langlois puisse agrandir son garage existant de 45 m<sup>2</sup>, pour les raisons suivantes :

- La Fiducie Mario Langlois possède un terrain d'une grande superficie, soit de 83 259 pied<sup>2</sup> ou 7 734,76 m<sup>2</sup>;
- Le garage existant sera déplacé afin de rendre les marges de recul conformes à la réglementation existante;
- Cet agrandissement ne causera aucun préjudice aux habitations environnantes.

#### **6.4. Demande de dérogation mineure 2013-07 – M. Marcel Gagnon**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2013-07 soumise par M. Marcel Gagnon concernant le lot 3 941 689;

Considérant que la demande de dérogation mineure est de permettre la construction d'un jumelé sur le lot 3 941 689 avec un empiètement dans la marge de recul avant de 0,23 mètre ainsi qu'un empiètement dans la marge de recul arrière de 0,60 mètre;

Considérant que le plan d'implantation déposé est celui de la fondation de l'immeuble sur laquelle le bâtiment sera construit et qu'il comporte des portes à faux qui excèdent le solage de 1,07 mètre en plus d'un patio extérieur de 1,22 mètre et que, par conséquent, nous nous retrouvons avec des empiétements dans la marge de recul avant de 0,23 mètre et dans la marge de recul arrière de 2,74 mètres;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction de l'article 3 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 94-411 de la Municipalité de Sainte-Claire (règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 18 juin 2013) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être refusée;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le 19 juin 2013;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

186-2013

Il est proposé par M. le conseiller Dave O'Brien et résolu unanimement par les conseillers

Que la demande de dérogation mineure numéro 2013-07 soit, et est, refusée par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire pour les raisons suivantes :

- Le projet de construction présenté empiète excessivement dans la marge de recul arrière;
- Le projet est pour une nouvelle construction et il est possible de présenter un autre projet résidentiel en respectant les exigences du règlement de zonage;
- Selon les membres du Conseil municipal, une telle dérogation constituerait une atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins et cela va à l'encontre des volontés du plan d'urbanisme de la Municipalité.

## **7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

### **7.1. Suivi de la Politique familiale et du programme MADA**

Le conseiller Dave O'Brien dépose et explique aux membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle le compte rendu de la rencontre du Comité famille de la municipalité tenue le 26 juin dernier.

## **7.2. Résolution d'adhésion pour la mise à jour de la Politique familiale par l'entremise de la MRC de Bellechasse**

Considérant que les membres du conseil croient qu'il serait opportun de mettre à jour la Politique familiale adoptée le 6 juin 2005;

Considérant que la MRC de Bellechasse a proposé à la Municipalité d'actualiser sa Politique familiale en même temps que la démarche MADA en collaboration avec la même personne chargée de projet de la MRC;

187-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers d'informer la MRC de Bellechasse que la Municipalité désire adhérer à la mise à jour de sa Politique familiale en même temps que la démarche MADA et accepte de défrayer la somme de 2 000 \$ répartie à parts égales sur deux exercices financiers (2013 et 2014).

## **8. DOSSIER(S) — AUTRES :**

### **8.1. Documents d'information**

### **8.2. Affaires MRC de Bellechasse**

### **8.3. Motion de félicitations – Laurianne Chabot**

Mme la conseillère Denise Dulac présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de la jeune et talentueuse Laurianne Chabot qui s'est vu attribuer le titre d'Artiste féminine de l'année au sein de l'établissement du Cégep FX Garneau.

Mme Chabot a organisé des spectacles-bénéfices pour les Fondations des maladies mentales et des maladies du cœur et elle représente plusieurs organismes dans son environnement scolaire.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal lui souhaitent le meilleur des succès tout au cours de sa carrière professionnelle et la félicitent pour son implication exceptionnelle dans son milieu scolaire.

#### **8.4. Motion de félicitations – Laurence Lavallée-Leclerc**

M. le conseiller Denis Forgues présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de la jeune et persévérante Laurence Lavallée-Leclerc qui s'est vu attribuer une bourse de 2 000 \$ lors du 17<sup>e</sup> gala national du concours *Chapeau, les filles!* qui se tenait le 10 juin dernier à l'Assemblée nationale. Ce concours a pour but de favoriser la diversification des choix de carrière des jeunes filles et d'encourager celles qui sortent des sentiers battus à persévérer jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Mme Lavallée-Leclerc étudie à l'Institut agroalimentaire de La Pocatière.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du conseil félicitent Mme Lavallée-Leclerc pour cette remarquable marque de reconnaissance en tant que récipiendaire du concours *Chapeau, les filles!*

#### **9. Approbation des comptes**

188-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 8 juillet 2013 et d'autoriser le directeur général à les payer.

#### **10. Lecture de la correspondance**

##### **10.1. Lettre de remerciements – Corps de Cadets et ligue navale 245 Bellechasse**

Lecture.

##### **10.2. Lettre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Lecture.

##### **10.3. Lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs**

Lecture.

##### **10.4. Lettre du ministère des Transports et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Octroi d'une subvention pour l'entretien du réseau routier local**

Lecture.

## 11. Affaires nouvelles :

### 11.1. Souscriptions diverses :

#### a) Demande de commandite du Syndicat des agricultrices de la Beauce

Lecture.

189-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers de commanditer une page dans le livre souvenir du Gala des agricultrices de la Beauce pour un montant de 100 \$, afin de rendre hommage et souligner la candidature de Mme Solange Labrie-Vien de l'Érablière Marcel Vien enr.

#### b) Demande de participation au Gala Bellechasse

Lecture.

190-2013

Il est proposé par M. le conseiller Dave O'Brien et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité réserve 2 cartes, au coût de 75 \$ chacune, et que, considérant que l'événement est de nature exceptionnelle (souper de fin de semaine), M. Denis Forgues, pro-maire, et sa conjointe, représentent la Municipalité lors de cette 7<sup>e</sup> édition du Gala Bellechasse qui se tiendra le samedi 14 septembre 2013 à Saint-Damien.

#### c) Demande de participation au souper-bénéfice annuel de Radio Bellechasse-Etchemins

Lecture.

191-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité réserve 3 cartes, au coût de 75 \$ chacune, et que Mme Denise Dulac, conseillère, ainsi que MM Jean-Marie Brûlé et Denis Forgues, conseillers, représentent la Municipalité lors du souper annuel de Radio Bellechasse-Etchemins le 28 août prochain au Centre communautaire de Saint-Lazare.

### 11.2. Varia

#### a) Demande d'information à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et à la direction de l'École Morissette concernant la demande de subvention pour la réparation de la cour arrière

Considérant que la direction de l'École Morissette a demandé une aide financière à la Municipalité afin d'améliorer le drainage d'une partie de la cour de l'école;

Considérant que la Municipalité a accepté d'accorder une aide financière à l'École Morissette de près de 4 000 \$ en affectant le personnel et la machinerie de la Municipalité (résolution 162-2013) pour des travaux qui seront exécutés en 2014;

Considérant que des travaux importants de drainage, de structure et de pavage, de l'ordre de 143 000 \$, sont présentement effectués dans le stationnement de l'École Morissette;

Considérant que les membres du conseil s'interrogent sur la planification et la coordination desdits travaux, puisque la Commission scolaire de la Côte-du-Sud n'a pas prévu d'inclure le drainage de la cour de l'École dans le cadre des travaux du stationnement de l'École Morissette;

Par ces motifs,

192-2013 Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers de demander de l'information et des explications au conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et à la direction de l'École Morissette concernant la planification et la coordination des travaux d'immobilisations par rapport aux travaux de drainage, de structure et de pavage du stationnement, puisque les travaux de drainage de la cour de l'école prévus en 2014 ne sont pas effectués en même temps.

## **12. Période de questions des citoyens**

## **13. Levée de la séance**

193-2013 Il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu que la séance soit levée.

**Dany Fournier, OMA**  
**Directeur général/secrétaire-trésorier**

**Fernand Fortier, maire**